



CONSEIL D'ADMINISTRATION

Compte-rendu de la séance du 19 Juin 2018

1 -

Date de convocation : 12 Juin 2018

L'an deux mil dix-huit, le dix-neuf Juin à 20 h 30, le Conseil d'administration, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en session ordinaire sous la présidence de Madame BRACCO Anne, Présidente.

| ELUS | fonction | présent | Absent excusé | absent | pouvoir |
|------------------|------------------------------------|---------|---------------|--------|---------|
| BRACCO Anne | Président | X | | | |
| DUMALIN Michel | Vice-président | | X | | |
| BRUNET Denise | Membre du conseil d'administration | X | | | |
| FERRU Nathalie | Membre du conseil d'administration | X | | | |
| LABAUME Sylvaine | Membre du conseil d'administration | X | | | |
| THOMAS Sylvie | Membre du conseil d'administration | | X | | |
| VOLLEREAUX Alain | Membre du conseil d'administration | X | | | |

Autre Présente : Mme MARCHET Corinne – secrétaire de Mairie

Nombre de délégués

| | |
|-------------|---|
| En exercice | 7 |
| Présents | 5 |
| Pouvoir | 0 |
| Votants | 5 |

Ordre du jour :

- Election d'un secrétaire de séance
- Approbation du compte-rendu et Procès-verbal
- Repas des anciens :
 - ↳ Date
 - ↳ Choix des prestataires
- Mutuelle communale : choix du partenaire assureur
- Spectacle des enfants
- Informations et Questions diverses

Points abordés :

DESIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Mme FERRU Nathalie a été désignée secrétaire de séance.

APPROBATION du compte-rendu de la séance du 10 Avril 2018

⇒ Le conseil d'administration décide, à l'unanimité d'approuver le compte-rendu de la séance du 10 Avril 2018.

Dans la même séance

REPAS DES ANCIENS *délibération référence 2018/006*

Vu la délibération en date du 31/03/2017 référence 2017/005 portant les conditions d'attributions ;
Après consultation et vu la proposition des membres du CCAS en date du 10/04/2018 de favoriser le patrimoine de GAS, le samedi 24 Novembre 2018, la salle de la ferme de Marolles est libre ;
Une consultation a été réalisée auprès des traiteurs : Johannes LAVERTON de JOUY, Gilles GOULET du Relais de Poyers
L'étincelle propose un « Déjeuner Spectacle » (repas traiteur GAUTHIER)

Il est proposé que des personnes ne bénéficiant pas du repas offert puissent tout de même accompagner leur conjoint(e). Mme la Présidente demande de déterminer le prix du repas pour les personnes qui n'y ont pas droit et qui désireraient y participer. Elle suggère de demander la somme de 48 € par personne (repas + salle).

⇒ Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE,
■ D'OFFRIR un déjeuner/spectacle qui aura lieu le 24 Novembre 2018

■ **DE CHOISIR** comme suit :

⊗ Date : Samedi 24 Novembre 2018 (midi)

⊗ Horaire à définir : apéritif debout (à prévoir 45 mn avec possibilité d'arriver à 11 h 45 avec un début de repas à 12 h 30 selon le traiteur)

⊗ Lieu : La Ferme de Marolles à GAS 9 Rue du Hameau de Marolles 28320 GAS pour un montant de 400 € T.T.C (quatre cents euros toutes taxes comprises) ;

⊗ Déjeuner/spectacle devis de l'étincelle Cabaret de Pierres 13 Rue de l'Europe 28130 PIERRES

Menu : « **Plaisir** » au tarif 43.90 € avec option duo fromages au tarif de 3.50 € soit un total par convive de 47.40 € (quarante-sept euros et quarante cents toutes taxes comprises)

Entrée : Terrine de rouget à la Niçoise, coulis de provençal, légumes craquant

Plat : Cuisse de canard confite, sauce à l'orange, Endive rôtie et Gratin Dauphinois

Dessert : **demande particulière sous forme de café gourmand (mignardises)**

mascarpone fruits rouge, coulis de cassis et Framboisier et son coulis et Délice d'abricot au pain de Gêne, mousse chocolat lait et cœur feuillantine

Animation : Spectacle années 60 « NOS TENDRES ANNÉES »

■ DE DEMANDER une participation au repas par l'accompagnant non bénéficiaire désirant assister au repas des aînés d' un montant de 48 € (quarante-huit euros); Un titre de recette sera établi.

■ D'OFFRIR un colis aux :

- ✓ Personnes qui le souhaitent et qui n'ont pas bénéficié du repas ; un complément acheté chez notre apiculteur de Gas, M. TESSIER Pascal (pot de miel) et un petit sapin avec décoration accompagneront le colis.

■ DE DIRE que ces dépenses sont inscrites au budget primitif 2018 chapitre 011 – article 6232 ;

■ DE DONNER tous les pouvoirs à Mme la Présidente pour signer tous les documents afférents à l'organisation du repas et du colis

Un covoiturage sera mis en place

Date de distribution des colis : Samedi 15 Décembre 2018 à 9 h 30. Mme FERRU se chargera de la consultation pour les colis

Dans la même séance

MUTUELLE COMMUNALE : lancement appel à partenariat : délibération référence 2018/007

L'équipe municipale, par l'intermédiaire du CCAS, a proposé de mettre en place une mutuelle communale pour les Gassiens et Gassiennes. Les besoins ont été recensés sous forme de questionnaire : 7 % des foyers sont intéressés

Vu l'AVIS FAVORABLE du conseil municipal en date du 16 Mars 2018 ;

Vu la délibération du CCAS référence 2018/005 en date du 10 Avril 2018 portant le lancement de l'appel à partenariat ;

Une consultation par voie d'affichage et sur le site internet www.gas-mairie.info a été réalisée du 2 au 31 Mai 2018 à 12 h00. Le dossier d'appel à partenariat des assureurs était disponible au téléchargement sur le site internet de la Commune de GAS.

A l'issue de la consultation, une seule proposition est parvenue, à savoir celle de l'assureur AXA France, qui propose aux administrés de GAS, des conditions tarifaires promotionnelles sur son contrat « Complémentaire santé Modulango ».

Le Groupe Axa, nous a proposé une solution personnalisée et facile à comparer pour les habitants par 3 exemples tarifaires sur la base 100 %, 125 % et 150 % du tarif de remboursement de la Sécurité Sociale.

Le tarif dépend de chaque personne, mais la commune par l'intermédiaire du CCAS a négocié une remise allant de 17,5 à 30% sur les prix habituellement pratiqués chez AXA.

Ayant entendu son rapport

⇒ Après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration, à l'unanimité DECIDENT :

- DE RETENIR la proposition de l'offre promotionnelle santé communale établie par AXA France – 3 Rue Joseph FOURRIER 28000 CHARTRES *annexée à la présente* ;
- DE SIGNER une convention de partenariat avec AXA France avec pour seul engagement de la commune l'information auprès des habitants, qui sera limitée à la tenue d'une réunion publique en présence de l'assureur AXA pour la présentation de l'offre. Il sera proposé au conseil municipal de délibérer sur la mise à disposition de la salle Haye-Gauron afin d'organiser une réunion publique, début Septembre un Lundi en fin d'après-midi.
- D'AUTORISER Mme la Présidente à signer tous les documents relatifs à cette délibération (convention de partenariat, acceptation de l'offre promotionnelle,

Dans la même séance

ENFANTS

Compte tenu des soucis rencontrés avec la compagnie de théâtre de l'an dernier et peut-être du thème « Marionnettes », le conseil fait le constat du moindre succès du spectacle donné finalement au mois de mars dernier.

Cela dit, il est parfois compliqué de trouver un spectacle adapté aux enfants sur une tranche d'âge aussi large (3 / 10 ans)

Pour le mois de janvier prochain, Mme Brunet se propose de faire une sélection de spectacles qui seront proposés au conseil lors de la prochaine réunion.

Questions et informations diverses :

Aucune question diverse

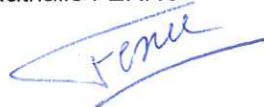
L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 22 h 43

Les membres du conseil d'administration

Le secrétaire de séance

Mme La Présidente

Nathalie FERRU



Anne BRACCO